

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002819-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

<p>GF/SP</p> <p>N° 002819</p> <hr/> <p>Ressources Humaines - Contractuel</p> <hr/> <p>Affiché le :</p>	<p>Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)</p> <p><u>ONT DONNÉ PROCURATION</u> : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)</p> <p><u>ABSENTS</u> : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)</p> <p>La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.</p> <p>Madame le Maire expose que le recrutement d'agents non titulaires de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au remplacement de fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou d'agents non titulaires, momentanément empêchés ; • à un accroissement temporaire d'activités ; • à un accroissement saisonnier d'activités ; • à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
--	---

VOTES POUR : 32
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 3-1 et 3-2 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002819-DE

Date de télétransmission : 07/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

Approuve la création d'un emploi pour besoins occasionnels au grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C, Echelon 8, Indice majoré 380.

Dit, que l'agent contractuel devra avoir le diplôme correspondant au grade précité conformément au statut particulier et/ou au poste occupé.

Décide, que la présente délibération prendra effet le 1^{er} janvier 2022.

Autorise, Madame le Maire à signer les contrats de recrutement.

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Véronique ARNAUD-DELOY

